

La restitution de votre véhicule est une étape essentielle de votre contrat de Location Longue Durée puisqu'elle détermine la date du transfert de la garde juridique de celui-ci.

Votre véhicule doit être restitué dans un état dit "standard," tel que défini par le Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée (SNLVLD) et dont vous trouverez le détail au verso de ce document (voir "Conditions du SNLVLD") ainsi que dans les conditions générales de votre contrat de location.

Nous vous recommandons vivement de lire attentivement ce guide et de le conserver.

Conseils pour une restitution réussie

1 mois avant

Procéder si nécessaire aux déclarations d'accident auprès de votre compagnie d'assurance.

1 semaine avant

restitution

Prendre contact avec votre concessionnaire Ford pour convenir avec lui du jour de la restitution.

Etablissement du procès-verbal de restitution avec le concessionnaire

■ Le PV de restitution doit être complété scrupuleusement et refléter l'état du véhicule. Les éléments notés ne donneront pas nécessairement lieu à facturation.

Signature du procès-verbal de restitution

■ Ce document détermine la date de transfert de garde du véhicule. Sa signature est donc impérative afin d'identifier clairement les responsabilités de chaque partie.

Le jour de la Eléments à retourner impérativement <u>par le conducteur</u> après la restitution, par courrier :

- le procès-verbal de restitution rempli et signé
- l'original de la carte grise
- les cartes carburant et entretien coupées, le cas échéant
- le double des clés

AUCUN DE CES ÉLÉMENTS NE DOIT ÊTRE LAISSÉ DANS LE VÉHICULE

Délai d'envoi des documents de restitution

- Retourner les documents cités ci-dessus en recommandé avec accusé de réception sous 48h après la restitution effective du véhicule.
- En cas de réception au-delà de 8 jours à compter de la restitution, Business Partner prendra en compte la date de réception de ces documents comme date d'arrêt de facturation des loyers.



Faxer le procès-verbal **le jour de la restitution** au

N° Indigo 0 820 000 494

0,118 € TTC / MN

Important

Si vous souhaitez faire réparer votre véhicule, les travaux doivent être effectués dans le réseau Ford et dans tous les cas AVANT la restitution. A défaut, le contrat ne sera arrêté qu'à la fin des travaux, date à laquelle le véhicule est rendu à la disposition du loueur.



Ce qui suit a pour but de définir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en matière d'usure ou de dégâts relevés sur le véhicule au moment de sa restitution. Selon l'âge et le kilométrage du véhicule, il convient de distinguer l'usure normale ou vétusté correspondant à un "état standard," du dommage non réparé, qui dévalorise le véhicule dans le cadre de sa revente. Pour les véhicules utilitaires, un traitement spécifique est appliqué : Business Partner tolère deux fois plus de bosses que pour les véhicules particuliers, si celles-ci ont un diamètre inférieur à 3 cm.



Extérieur du véhicule

Peinture et carrosserie

Peinture





Une légère éraflure peu étendue pouvant être éliminée à l'aide d'un simple lustrage est prise en charge par Business Partner. En revanche, les rayures plus profondes ainsi qu'un nombre important de griffes, même superficielles, sont considérés anormaux et nécessitent de fait une facturation de frais de dépréciation complémentaires.

Carrosserie





Un maximum de deux bosses de diamètre inférieur à 2 cm sur le même côté est acceptable par Business Partner. Les travaux de carrosserie intervenus pendant la durée de vie du contrat doivent avoir été faits dans les règles de l'art et ne présenter aucune malfaçon (défaut de teinte, effet peau d'orange, traces de polissage, coulures de peinture ou encore mauvais ajustements de pièces de carrosserie). Enfin, le véhicule doit être rendu dans sa couleur d'origine et sans personnalisation (logos, autocollants, etc.). Cela protège l'image de votre société. A défaut, des frais de dépréciation complémentaires seront facturés.

Pare-brise, glaces, optiques

Pare-brise, glaces



Un léger impact, unique, de moins de 10 mm de diamètre hors champ de vision du conducteur, nécessite une réparation

Réparation facturable



Un pare-brise est réparable s'il comporte au maximum deux impacts. Ceux-ci doivent être inférieurs à 1 cm de diamètre et se situer hors du champ de vision du conducteur. Enfin, toute vitre ou custode cassée doit être remplacée.

Optiques





En règle générale, un impact sur une optique est acceptable s'il ne nuit pas à l'efficacité de l'éclairage (une fêlure, par exemple, favorise la pénétration de l'humidité et affecte l'efficacité de l'optique, donc la sécurité du conducteur).

Business Partner vous facture séparément les bris de glace, pare-brise ou optique, pour vous permettre le cas échéant le remboursement par votre assurance.

Pneus, enjoliveurs et jantes

Pneumatiques

La loi interdisant la commercialisation de véhicules dont les pneumatiques sont usés à plus de 50%, leur remplacement est dans ce cas à la charge du locataire, sauf si un crédit suffisant existe encore dans le cadre de la prestation pneumatiques.

Pour toute facturation d'un remplacement de pneumatique, Business Partner applique, conformément au texte du Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée (SNLVLD), une déduction de vétusté de 50%.

< Important

Toute entaille ou hernie sur le flanc d'un pneu rend son remplacement nécéssaire.

Enjoliveurs





Un enjoliveur **légèrement rayé** suite à des frottements contre des trottoirs reste **acceptable**. Néanmoins, un enjoliveur **cassé**, voire **manquant**, devra être **remplacé**.

Jantes





Une **déformation** de la jante, engendrant un risque de déformation du pneumatique, fait l'objet d'une **facturation**.

Intérieur du véhicule

Tapis de sol











Console et garnitures



Petits trous de perçage pour l'installation d'un téléphone situés sur le flanc de la console centrale, donc peu visibles

Pris en charge

Les trous résultant de l'installation d'un téléphone sont acceptables à la condition qu'ils soient peu visibles et facilement réparables. Tout autre perçage, brûlure ou griffure est considéré anormal et fait donc l'objet d'une facturation.

Les tapis, garnitures et sellerie doivent présenter un niveau d'usure normal en fonction de l'âge et du kilométrage du véhicule. Les taches susceptibles d'être éliminées complètement après un nettoyage sommaire sont prises en charge par Business Partner. En revanche, les moisissures ou autres phénomènes causant une odeur désagréable et persistante ainsi que les brûlures de cigarette ne sont pas acceptables.

Etat mécanique

- Tous les entretiens doivent être faits dans le réseau Ford. Le Carnet Service doit comporter la justification des entretiens périodiques.
- Le moteur, l'embrayage, la boîte de vitesses et les éléments de transmission devront fonctionner normalement et présenter un taux d'usure acceptable.
- Les éléments de sécurité tels que freins, amortisseurs, direction et pneumatiques doivent être en état de fonctionnement normal.
- Les équipements électriques doivent fonctionner normalement (chauffage, climatisation, vitres électriques, essuie-glaces, verrouillage, etc.).
- Les niveaux d'huile, de liquide de frein ou liquide de refroidissement doivent être corrects.



Accessoires

Si le véhicule a été livré avec un GPS, kit Bluetooth® ou tout autre accessoire, il devra être restitué complet (CD-ROM de navigation compris) et en bon état de fonctionnement, tel que fourni à la livraison.



Conditions du SNLVLD

(Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée)

Pourcentage de participation du locataire		
100%	50%	Taux d'usure admissible
TÔLERIE (chocs, rayures, déformations)	ÉLÉMENTS MÉCANIQUES	
Ensemble de la carrosserie	Moteur	50%
Châssis	Transmission, embrayage	80%
Pare-chocs	Boîte de vitesses, ponts, cardans	50%
SELLERIE (déchirures, taches, brûlures)	ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ	
Sièges	Freins	80%
Tapis	Amortisseurs	80%
Garnitures	Direction	50%
ROUES (déformations, chocs)	Pneumatiques	50%
Jantes	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES	
Enjoliveurs	Essuie-glaces, lave-glaces	80%
ÉCLAIRAGES (brisés, fêlés, rayés)	Avertisseur	80%
Optiques		
Feux divers		
PARE-BRISE ET VITRES (brisés, fêlés, rayés)		

Le "* FORD BUSINESS PARTNER:

A partir du chiffrage établi suivant les règles du SNLVLD, Business Partner applique en plus un abattement global pour tenir compte de l'âge et du kilométrage du véhicule :

Grille d'abattement FORD BUSINESS PARTNER Peinture, carrosserie et pièces VP / VP transformés hors pare-brise et pneus Durée en mois 12-23 24-35 36-47 48-59 60 et + Kilométrage à la restitution < 80 000 25% 30% 35% 20% 25% 30% 35% 40% Kilométrage à la restitution > 80 000 Peinture, carrosserie et pièces VU hors pare-brise et pneus 24-35 36-47 12-23 48-59 60 et + Durée en mois Kilométrage à la restitution < 80 000 20% 30% 35% 40% 45% 30% 35% 40% 45% 50% Kilométrage à la restitution > 80 000

Service Restitutions

Pour toute information complémentaire concernant la restitution de votre véhicule, prenez contact avec notre Service Restitutions au :

N° Indigo 0 825 886 066

restitutions@businesspartnerfr.com

Service Véhicules d'Occasion

Si ce véhicule intéresse l'un de vos collaborateurs ou l'un de vos proches, prenez contact avec notre Service Véhicules d'Occasion au :

01.69.74.27.51

ventesutilisateurs@businesspartnerfr.com

